

VŒUX À LA POPULATION 15 JANVIER 2021

Madame, monsieur, chers Créonnaises et Créonnais,

Une année curieuse, calamiteuse et désespérante vient de se terminer.

Cette année 2020 marquera à jamais nos esprits tant les évènements qui s'y sont déroulés nous ont affectés, nous ont frappés, nous ont consternés.

Un virus 1 000 fois plus petit que le diamètre d'un cheveu mais au pouvoir pathogène intense a pu mettre à mal la vie économique et les habitudes sociales de la Terre entière.

Des décisions lourdes et privatives de liberté ont dû être prises, en France comme dans la plupart des pays du monde pour contenir la vivacité de la dissémination de ce virus. Notre système hospitalier a réussi à tenir bien qu'ayant frôlé le désastre au printemps dernier.

Mais tout ceci vous le savez. Hélas !

Comment la mairie de Créon et son centre intercommunal d'action sociale, le CCAS, ont-ils pris en charge cette épidémie dans les domaines qui la concernent ?

Dès le mois de février 2020, la commune a organisé, dans la discrétion, la quarantaine d'une famille rentrant d'Italie, plus précisément de la région de Lombardie alors en pleine épidémie. Souvenez-vous, l'isolement durait alors 14 jours !

Je veux ici remercier l'Agence régionale de santé pour ses conseils et cette famille pour sa coopération totale et le sérieux qu'elle a mis à respecter sa quarantaine. Ses membres se reconnaîtront.

Le confinement qui a débuté le 17 mars a mis en tension le service d'aide et d'accompagnement à domicile de notre CCAS.

Le service de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées a alors été réduit aux gestes essentiels mais tous les jours notre trentaine d'aides à domicile se rendait néanmoins chez les bénéficiaires pour y accomplir ces actes.

Leur employeur, le CCAS donc, se devait d'assurer leur sécurité sanitaire au travail alors que, souvenez-vous, les consignes officielles étaient, disons, molles... et que la nécessité de porter des masques était officiellement niée.

En matière d'équipement de protection individuelle, le service disposait du nécessaire pour équiper ses agents en gants, blouses, sur-chaussures et charlottes mais menaçait de manquer de masques de protection.

Si certaines pharmacies d'officine de notre secteur n'ont pas appliqué les règles de l'époque et nous dépanner, d'autres l'ont fait et je les en remercie.

L'EHPAD de La Pelou a pu momentanément venir à notre secours. Merci à cet établissement et à sa directrice.

Heureusement, le conseil départemental est intervenu et a pu nous fournir en masques en quantité telle que leur renouvellement a pu devenir quotidien, Je tiens officiellement à remercier son président Jean-Luc Gleyze et le conseiller du canton Jean-Marie Darmian pour cette opération que cette collectivité a su organiser malgré de nombreux obstacles que l'histoire révélera.

Sachez que, dès que l'approvisionnement en masques est redevenu presque normal, j'ai pris une décision drastique : le CCAS doit désormais disposer d'une année de stock d'équipements de protection individuelle.

Nous n'avons pas à ce jour à déplorer de cas de Covid parmi les agents du CCAS.

Je voudrais ici dire à toute la population de Créon mais également celle des communes desservies par notre service que nos aides à domicile n'ont jamais failli. Elles ont assuré le service, tout le service,

dans des conditions plus que difficiles et en tout état de cause inconnues à ce jour par elles comme d'ailleurs par leur employeur. Les services administratifs du CCAS en charge de l'organisation générale de leur travail ont également toujours été en capacité de remplir leur fonction, en télétravail ou en mairie. Je leur transmets aujourd'hui, une nouvelle fois, les chaleureux remerciements de la population pour leur implication professionnelle et personnelle qui a permis d'assurer sans faille la continuité du service public.

J'ai tenu à montrer dès cet été aux agents du service d'aide et d'accompagnement à domicile une reconnaissance financière de leur engagement. Le mois de décembre étant celui du Père Noël, le conseil départemental nous a remboursé le montant de ces indemnités. Je tiens ce soir à remercier cette institution pour ce geste de reconnaissance d'un travail accompli sans faiblesse.

Durant le premier confinement et à une exception près, les services de la mairie n'ont pas cessé de fonctionner, alors qu'il a à un moment été nécessaire de fermer l'accueil du public. L'exception a été le service des passeports et cartes d'identité, qui n'a pu fonctionner en raison de la mise en sommeil par l'État du terminal de saisie des documents.

Durant la fermeture de la mairie au public, les services administratifs ont expérimenté le télétravail, les services techniques assurant une permanence physique cinq jours par semaine. Je remercie une nouvelle fois et chaleureusement l'ensemble du personnel de la mairie pour son implication durant ces périodes complexes à administrer.

LES ASSOCIATIONS

Les effets de la crise sanitaire ont également été cruellement ressentis par le milieu associatif communal et intercommunal. Les associations employant des salariés ont pu faire valoir leur droit au financement de l'activité partielle pour leur assurer des revenus. Mais cela ne règle pas tout. On a, par exemple, pu à l'occasion de cette crise sanitaire se rendre compte que le statut officiel d'auto-entrepreneur, qui s'obtient en trois clics de souris sur internet, était tout sauf socialement protecteur.

La commune a souhaité apporter un soutien massif et continu à la vie associative locale, Ainsi elle a versé début 2020 la totalité des subventions aux associations, et à la même hauteur qu'en 2019. Cela a ainsi permis aux associations d'amortir un inévitable choc financier.

Les associations assurant les temps d'activités périscolaires ont été payées en totalité durant le premier confinement durant lequel les écoles sont restées fermées.

Les activités associatives n'ont pas cessé d'évoluer tout au long de l'année, du fait des modifications réglementaires restreignant l'utilisation de leurs locaux.

Dans ces moments difficiles et fluctuants, je veux assurer les associations, ce cœur battant de notre vie locale, du soutien constant de la municipalité.

LE COMMERCE DU CENTRE-BOURG

Le commerce du centre-bourg, et en particulier les restaurants, a souffert de la situation de confinements successifs. La commune organise en ce début d'année 2021 un accompagnement financier direct et important aux commerçants hors grandes surfaces, pour un montant de plus de 50 000 euros. À la fin de ce mois de janvier, des coupons de soutien seront distribués aux foyers créonnais. Une information sur le sujet sera bientôt disponible sur le site de la commune, sa page Facebook et dans votre boîte aux lettres.

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

L'année 2020 a été une année de renouvellement du conseil municipal. Pour la première fois depuis longtemps, deux listes de candidats se présentaient aux suffrages des Créonnaises et des Créonnais. La campagne électorale a été d'assez bonne tenue. Elle a été marquée par une originalité, à savoir un débat télévisé, qui s'est tenu le 29 février et a été retransmis en direct par l'association Télé Canal Créonnais. À ce jour il a été vu par plus de 1 000 personnes. Il reste consultable sur le site internet de TCC.

Plus de deux mois se sont écoulés entre l'élection (le 15 mars) et l'installation du nouveau conseil municipal suivie de l'élection du maire et des adjoints (le 23 mai). Période curieuse : le maire sortant est resté maire sans avoir été renouvelé dans cette fonction. Il a concentré tous les pouvoirs, tant administratif que financier. Je vous assure qu'il n'en a pas abusé !

Les séances du conseil se déroulent dans un très large consensus, les votes étant toujours acquis à l'unanimité. Je remercie ce soir tous les élus, sans exception, pour leur engagement et leur implication, les adjointes et adjoints qui me secondent efficacement dans l'action municipale. Je n'oublie pas bien sur les agents de la commune, qui mettent en application avec dévouement et compétence, les décisions prises par les élus et le maire.

LE BUDGET

L'un des premiers actes du nouveau conseil municipal a été le vote du budget le en juin 2020. Il a été adopté à l'unanimité.

En 2020, la commune n'a pas connu de soubresauts budgétaires dans son fonctionnement, même si des dépenses imprévues sont apparues. Je pense là, en particulier, à l'achat de 5 000 masques en tissu destinés à protéger les habitants de Créon - dont l'État a remboursé une partie du coût - puis l'acquisition de 3 000 masques destinés aux enfants scolarisés au niveau élémentaire, tant à l'école publique que privée. Sans évolution favorable de la situation sanitaire, les masques pour les enfants seront renouvelés à la rentrée des vacances d'hiver, fin février.

En 2020, l'acquisition des masques par la commune lui a laissé un reste à charge qui s'est élevé à 21 000 euros.

Le budget de fonctionnement de la commune s'est donc correctement exécuté en 2020. Cela laisse présager un excédent de fonctionnement qui permettra d'assurer l'autofinancement d'une partie des investissements de l'année qui commence.

En 2021 le poste de policier municipal et un poste de bibliothécaire seront pourvus. Les recrutements sont en cours.

LES INVESTISSEMENTS

En raison de la crise sanitaire, la réalisation des investissements programmés pour 2020 a pris du retard.

Un beau projet a néanmoins été inauguré en janvier : **la sécurisation de l'entrée ouest de Créon**, la route de Sadirac-Lorient. La réussite de cette opération fait l'unanimité.

Un **parking** d'une vingtaine de places de stationnement a été ouvert **rue d'Épernon**.

Le projet de cuisine centrale poursuit son cheminement administratif et technique. Le dossier de demande de permis de construire a été déposé en mairie début décembre. Cette nouvelle cuisine, qui sera accolée aux ateliers municipaux, pourrait entrer en service en septembre 2022. Son coût est estimé à 1,8M d'euros. L'État, que je remercie, a décidé de la subventionner à hauteur de 380 000 euros, soit 20% du coût prévisionnel.

Cet équipement permettra de cuisiner des produits frais, ce qui devrait apporter une aide aux maraîchers locaux, en cours de développement. Cette cuisine sera équipée d'un autoclave professionnel permettant de préparer des conserves de légumes et de fruits d'été qui seront servis plus tard aux enfants.

Je vous indique au passage que le **nouveau marché de fournitures de denrées** pour le restaurant scolaire augmente la part des produits bio.

La commune a lancé en 2020 le **projet d'une nouvelle médiathèque** qui figure, je vous le rappelle, dans les engagements électoraux des deux listes qui, se sont présentées à vos suffrages en mars dernier. Une consultation de la population au sujet de cet important programme est en cours. La mairie se fait accompagner par un organisme d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette médiathèque sera

située dans les anciens logements de fonction de l'école élémentaire Albanie Lacoume. Ces lieux sont actuellement occupés par l'école de musique. Le relogement de cette association sera étudié en ce début d'année avec ses responsables et la communauté des communes.

Devant ces bâtiments, **la fontaine de sol** – plus connue sous le nom de miroir d'eau – est toujours à l'arrêt, victime des confinements et des lenteurs de la justice. En effet, la commune a demandé le 26 juin 2020 au tribunal administratif de désigner un expert en vue de mettre au clair les motifs physico-chimiques qui rendent alcaline l'eau de cet équipement. Mais rien ne bouge... et la procédure s'éternise. Je déplore le fait que ce jeu d'eau ne sera pas utilisable l'été prochain. Nos enfants n'en profiteront toujours pas !

Une étude va être lancée pour éclairer la commune sur les moyens à mettre en œuvre **pour qu'il fasse moins chaud dans les salles de classe** de nos écoles publiques. Nous mettrons tout en œuvre pour que ce rafraîchissement s'appuie sur des solutions n'utilisant pas de climatiseurs.

Pour éviter l'encombrement des abords des écoles par les automobiles, un **projet d'accompagnement pédestre des enfants** commence à prendre forme. Il répond au doux nom de **Carapatte**.

Les élus ont commencé à travailler la question de la **végétalisation de la commune**, et en particulier le verdissement de son centre-bourg. Vous serez très bientôt sollicités pour participer à cette opération. Des projets d'**îlots de fraîcheur** sont en cours de réflexion.

La **lutte contre le moustique tigre** devrait se développer cette année et la population sera invitée à y participer activement.

L'année 2021 devrait voir se dérouler les **travaux de sécurisation de la route de Libourne**, à l'entrée nord de Créon. Les véhicules seront ralentis et les piétons disposeront d'un trottoir sûr.

Des **toilettes publiques** dignes de ce nom et automatiques seront édifiées rue Geynet, en remplacement de celles existantes.

La **façade du centre culturel Les Arcades** sera rénovée, et sa couverture sera remaniée.

Comme cela a été indiqué dans le programme électoral, un marché de **caméras de vidéoprotection** est en cours de finalisation. Elles auront l'œil sur les carrefours essentiels de Créon et sauront lire les plaques d'immatriculation. Leurs images ne seront visibles que par les forces de l'ordre.

LE LYCÉE

En 2021, le **grand projet du lycée** poursuivra sa route discrète mais désormais bien balisée. Vous avez certainement constaté que le terrain d'implantation de cet établissement a récemment été défriché.

Comme cela a été annoncé récemment, la Région Nouvelle-Aquitaine a déposé en mairie fin décembre le dossier de demande de permis de construire. Il est donc actuellement à l'instruction.

En parallèle est menée une procédure permettant de rendre ce projet compatible avec le Schéma de cohérence territoriale de l'aire urbaine de Bordeaux.

Par ailleurs des démarches, menées par la communauté des communes, sont en cours pour trouver puis gérer les terrains de compensation écologique pour permettre à un oiseau nommé cisticole des joncs de se recréer un habitat proche de celui que la construction lycée va amenuiser.

Le **choix de l'aménagement routier permettant l'accès au futur lycée** devrait être arrêté dans le courant du premier trimestre de cette année.

Je veux ici remercier les présidents successifs de la communauté des communes du Créonnais pour leur action ferme, infatigable et résolue dans la promotion de ce dossier et pour ses évolutions dans un sens très favorable aux intérêts communautaires et communaux.

Rappelons que nous parlons d'un lycée de 2 000 élèves, assurant des enseignements généraux, technologiques, professionnels et post-baccalauréat et comportant un internat de 200 places.

Un certain nombre d'entre vous se posent la question de l'accroissement de la circulation automobile

que va engendrer cet établissement. Il s'agit là d'un vrai sujet de préoccupation dont le conseil départemental a déjà été saisi. On peut penser – et espérer – qu'il sera débattu en profondeur lors de la campagne électorale en vue du renouvellement des conseillers départementaux qui se tiendra cette année.

PETITES VILLES DE DEMAIN

Notre commune a été retenue avec 16 autres en Gironde, pour faire partie du programme créé par l'État sous le nom de « **Petites villes de demain** »

Selon les mots mêmes de la ministre des relations avec les collectivités territoriales, « *Petites villes de demain* » a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. »

Les élus seront amenés à réfléchir au contenu proprement créonnais à donner à ce programme national.

EN CONCLUSION

L'année 2020 a profondément bousculé nos vies. Nos gouvernants sont apparus par moment pour le moins flottants, imprécis et hésitants et nous ont laissé perplexes.

La vaccination contre le Covid semble désormais sur les rails après quelques difficultés de lancement. Les résidents de l'EHPAD et le personnel ont reçu la première dose de vaccin. J'ai proposé à la préfecture l'installation d'un centre de vaccination à Créon. La réponse est attendue dans quelques jours.

Les attermoissements et les fluctuations que nous avons constatés sont l'incarnation et du centralisme français et d'une inculture scientifique qui touche toutes les couches sociales.

Le centralisme préconise que les décisions, évidemment toujours bonnes, sont nécessairement prises à Paris ou éventuellement à la préfecture du département. Le niveau local n'a pas de place mais doit néanmoins gérer...

Le manque de culture scientifique est général. Il permet tous les à peu près comme nous avons pu nous en rendre compte durant la crise sanitaire que nous traversons. Et ces approximations, quelquefois ces contre-vérités, créent en ce moment un obstacle difficilement franchissable, celui qui fait qu'une bonne partie de la population a des doutes ou refuse la vaccination contre le coronavirus, ce qui va prolonger d'autant le développement de la pandémie et obliger à prendre les nouvelles mesures restrictives de nos libertés annoncées hier soir.

Il est donc nécessaire et urgent de développer la culture scientifique, d'abord auprès de nos enfants. Il appartient aux scientifiques de se mobiliser.

Le moment est venu de clore ce discours.

Je souhaite que la convivialité, la redécouverte de rapports humains plus normaux soient de nouveau le moteur de notre vie quotidienne. La reprise d'une vie associative foisonnante en sera le signe.

Je souhaite que la solidarité soit un pilier de l'action publique en 2021 comme nous avons su la mettre au centre de la vie collective en 2020. Car 2021 sera une année difficile pour beaucoup d'entre nous.

Les nouveaux chemins à tracer sont nombreux et, le pire n'étant jamais certain, j'espère que vous ne m'en voudrez pas de souhaiter à chacune et à chacun une belle année 2021.